Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260429-D_2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt - six le mercredi 29 avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 15 avril 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Romain LE COËNT, Mathis TALEC

Secrétaire de séance : Laurine KERANGUYADER

D.2026-35 – Adoption du budget primitif 2026 – budget assainissement

Carole ROPARS, adjointe aux finances, donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitif assainissement établi après avis de la commission des Finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur 216 948.55€ en section de fonctionnement, et s'établit en section d'investissement à hauteur de 363 023.94 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2026 de l'assainissement.

La secrétaire de séance,
Laurine KERANGUYADER

Le 30 avril 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr